

ARPE NORMANDIE



Association Régionale pour la Promotion
de l'Eco-construction en Normandie

Charte de l'ARPE Normandie

Nous, signataires de la charte de l'ARPE, exprimons notre désir de respecter, dans l'acte de bâtir, la logique du vivant et les liens cordiaux existant entre l'être humain et la nature.

L'ARPE est un réseau d'acteurs de la construction écologique en Basse-Normandie.

Ces acteurs partagent trois convictions :

- L'**éco-construction** doit être accessible au plus grand nombre
- L'économie est au service de l'homme et doit respecter l'environnement
- Le travail en réseau, le partage et l'échange des savoirs et savoir-faire sont nécessaires pour promouvoir nos valeurs et atteindre nos objectifs.

1. Une éco-construction accessible au plus grand nombre

L'éco-construction et l'éco-rénovation ne doivent pas être réservées à une classe sociale. L'Intelligence des programmes et les choix techniques doivent permettre l'accès de tous à un habitat sain, confortable, économe et adapté au mode de vie des usagers.

Pour que cet habitat soit accessible au plus grand nombre, le réseau s'attachera à faire connaître et promouvoir la construction et la rénovation écologique en Région.



Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction en Normandie

Siège social : Maison Des Solidarités – 51 quai de juillet – 14000 Caen – Siret : 49171143800029 – APE : 913E
02 31 34 57 24 – contact@arpe-normandie.com – www.arpe-normandie.com

2. La volonté de privilégier une économie au service de l'homme et respectant l'environnement

Lors de l'exploitation, de la transformation et de l'utilisation, des ressources naturelles à fin de construction, nous cherchons à réduire les déséquilibres provoqués par nos interventions sur l'éco-système et à préserver la biodiversité. Par exemple, la production d'agro-matériaux de construction ne se fera pas au détriment de la production alimentaire.

Lors du choix des techniques de construction et de gestion des bâtiments, nous cherchons à optimiser l'utilisation des ressources locales, territoriales et planétaires, à court, moyen et long termes.

Les matériaux non transformés représentent un gisement de ressources permettant de répondre très favorablement à la plupart des contraintes et des attentes d'une construction contemporaine et ce, conformément aux règles de l'art. Ils peuvent également être une source de valorisation des productions et filières locales.

La préservation et la réappropriation du patrimoine bâti, témoignage des savoir-faire, cultures et ressources des territoires, sont un fort enjeu social et économique.

Les relations économiques doivent être équitables pour toute la chaîne d'acteurs de la construction depuis le producteur de matériaux jusqu'à l'utilisateur.

Les conditions de travail doivent respecter la sécurité, la santé et une juste rémunération des acteurs.

3. Un partage des savoirs et savoir-faire pour un travail en réseau

Le chantier est un lieu de formation, d'échanges sociaux, économiques et culturels et permet de passer de la logique de la division du travail à celle de la coproduction.

Ces échanges constituent la richesse et la plus-value du réseau ; les acteurs viseront donc à les développer plutôt qu'à enfermer les connaissances et privilégier le corporatisme.

Le partage des savoir-faire s'entend entre professionnels mais aussi entre particuliers et professionnels ; il permettra de développer et capitaliser sur les retours d'expériences des différents acteurs.



Nos engagements :

Nous, usagers, auto-constructeurs, concepteurs, consultants, prescripteurs, fabricants, entrepreneurs, distributeurs de matériaux... agissons pour que :

- Les échanges économiques entre les intervenants de l'acte de construire soient fondés sur le respect mutuel et la valorisation de la qualité du travail.
- Les matériaux soient appréhendés et utilisés d'une façon raisonnée en privilégiant ceux qui valorisent les ressources locales, le travail et le savoir-faire de l'ensemble des acteurs de la construction du producteur de matériaux aux personnes qui les mettent en œuvre.
- Les choix programmatiques soient réalisés en prenant en compte, au maximum, les besoins et souhaits des usagers et des caractéristiques du bâti existant le cas échéant.
- Les expérimentations de techniques ou de matériaux soient valorisées, mutualisées et capitalisées.
- Les services et activités proposés par les adhérents soient pensés en concertation et en complémentarité avec les autres membres du réseau.
- Les écosystèmes soient respectés et pris en compte tout au long du cycle de vie des projets auxquels nous contribuons (fabrication, mises-en œuvre, utilisation, recyclage).

Nous professionnels nous engageons à :

- Nous comporter dans notre travail et notre métier conformément aux principes de cette charte ;
- Promouvoir l'esprit de cette charte et les actions s'y rattachant.



Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction en Normandie

Siège social : Maison Des Solidarités – 51 quai de juillet – 14000 Caen – Siret : 49171143800029 – APE : 913E
02 31 34 57 24 – contact@arpe-normandie.com – www.arpe-normandie.com